Poste : Ad Baariga on s'abonne :

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

line and an

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

a es enroyant un mandat a li'up ianis , atterna BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR INSERTIONS.

Annonces, la ligne. : . 20 6. Réclames, — . . . 30 Faits divers . — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refusor la publication des insertions reques et même payées, sanf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

sont pas rendus,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis confraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

A SAUNUR, Idalahang Subulbanan tanan

As bareau du Journal

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 OCTOBRE 1884.

at ther tous les libraires.

purquit sloy alley hibery and hold sal AFFAIRE

De l'église Saint-Nicolas-des-Champs à Paris.

lin décret d'atilité publique, rendu en 1858, avait autorisé la Ville de Paris à oumit, avec la rue Turbigo comme voie prinapale, la rue Cunin-Gridaine, son annexe. Pour exécuter complètement le tracé de cette dernière voie, il devensit nécessaire de déplacer les sacristies de l'église Saint-Nicolasdes-Champs.

Des pourpariers furent engages entre la Ville de Paris et l'autorité diocésaine afin de rétablir les sacristies sur un autre emplacement; en même temps il fut convenu que la paroisse serait dotée d'un nouveau presbytère.

Les événements de 4870 vinrent arrêter l'exécution de ce projet.

L'administration de la Ville refusa tout d'abord de construire un nouveau presbylère; une instance encore pendante fut ialroduite contre la Ville per la fabrique de telle paroisse.

Quant aux sacristies, elles restèrent debout avec leur affectation régulière. En 1879, comme le rappelle fort bien le Soleil, le conseil municipal émit la prétention que les nouvelles sacristies devaient être reconstruites aux frais de la fabrique. M. Lepère, tiors ministre des cultes, rappela à la Ville les engagements pris, et lui déclara que les sacrialies nouvelles devaient être établies à infrais. Mais, à la suite d'un nouvel avis ministériel, M. le préfet de la Seine, le 26 décembre 1883, prescrivit à la fabrique d'élacuer les sacristies. Le 5 avril 1884, un délai de six mois fut fixé pour cette évacualog; passé ce délai, on devait procéder d'ofles aux démolitions.

Le conseil de fabrique s'était adressé au ministre des cultes pour obtenir le retrait de décision préfectorale. Aucune réponse p'ayant été faite à sa demande, il a saisi le conseil d'Etat d'un recours sur lequel il n'a pas encore été statué.

Sans attendre la décision du conseil d'Etat, M. le préfet de la Seine, par deux lettres, l'une du 43 et l'autre du 30 septembre dernier, a prévenu le président du conseil de sabrique que l'inspecteur-régisseur des maisons communales viendrait prendre possession des sacristies le 6 octobre 1884, à deux heures de relevée.

Hier, dans l'espoir d'assister à l'exécution de l'arrêté préfectoral, par lequel M. Poubelle signifie au clergé de Saint-Nicolasdes-Champs, rue Saint-Martin, de quitter l'immeuble de la sacristie de Saint-Nicolasdes-Champs, un grand nombre de curieux se sont rendus, dès midi, aux abords de

Dès le matin, le curé avait constitué

Les portes de l'église étaient toutes larges ouverles. M. l'abbé Rivier, entouré de ses sept vicaires, attendait dans la sacristie les autorités chargées de signifier l'arrêté pré-

A deux heures arrive M. Callet, inspecfeur-régisseur des propriétés communales. M. le curé lui demande s'il est muni de titres et pouvoirs. Celui-ci répond qu'il n'a que sa carte de visite.

Le curé et le président de la fabrique se sont refusé alors formellement de se soumettre aux injonctions du directeur des propriétés communales.

M. Collet, comme c'était prévu, n'a nullement insisté et s'est immédiatement retiré. Le conseil de fabrique a assigné en référé

le préfet de la Seine pour demain mercredi. Dès la sortie de l'envoyé du préfet, un tumulte effroyable se produisit dans l'église et des bandes de révolutionnaires vinrent s'ad-

joindre à celles qui étaient déjà entrées. Alors, les uns se couvrirent, les autres montèrent en chaire, enfin, tous hurlant, sifflant, tinrent le clergé de la paroisse, le conseil de fabrique et de nombreux laïques as-

siégés dans la sacristie pendant une heure. Non contents de se livrer à toutes ces scènes infâmes, les perturbaleurs profanèrent

l'autel et s'y établirent mangeant leurs victuailles.

De police, point. Requis par une foule d'honnêtes gens, le commissaire de police arriva enfin; mais, en présence de ces faits abominables, il déclara ne pas être suffisamment autorisé à agir et laissa de nouveau place libre aux bandits républicains.

3 h. 45. — Le commissaire de police continue ses opérations. Sans insigne extérieur, mais tout souriant, il invite, de la façon la plus aimable, les bandits qui occupent l'église à en sortir. Ceux-ci se rient de lui, et tandis qu'il les repousse, d'autres viennent grossir les groupes malveillants.

Appuyée contre l'autel, uné mégère fume insolemment et joignant la parole aux actes pousse les exclamations les plus ordurières et les plus blasphématoires.

A l'extérieur, les sergents de ville, rassemblés devant le portail, essaient de repousser la foule qui grossit à chaque instant.

3 h. 50. — Mêmes cris, mêmes scènes impies; à l'intérieur de l'église, mêmes profanations.

L'intervention officieuse du commissaire de police reste inefficace.

Il est impossible de sortir de la sacristie sans être l'objet des injures les plus grossières, des provocations les plus menaçantes.

4 heures. — En présence de cette situation, et pour assurer la sûreté de ceux qui occupent la sacristie, le commissaire qui, d'après les ordres du préfet, devait forcer les portes de la sacristie, vient au contraire les fermer à clef.

4 h. 20. — L'intérieur de l'église est à peu près évacué, mais devant le portail, les groupes sont toujours maintenus par des agents de police.

Les brigades centrales vient de recevoir l'ordre de se rendre à l'église Saint-Nicolasdes-Champs.

Jusqu'à cinq heures les attroupements ont grossi d'instant en instant.

A cinq heures un quart, les environs de l'église étaient devenus tout à fait inabordables. La place et les rues avoisinantes regorgeant de perturbateurs dont on pouvait tout craindre, des renforts de police turent demandés aux brigades environnantes, et, avec les plus grandes difficultés, elles procédèrent au refoulement de la multitude.

A la suite de ce déblaiement, les portes de l'église furent fermées et la rue Cunin-Gridaine interdite à la circulation.

7 heures. — De nombreux groupes, sans cesse mis en mouvement par la police, sont revenus se reformer devant Saint-Nicolasdes-Champs.

Après avoir rendu compte des scènes qu'il qualifie de « regrettables », le Temps

« Le curé ne cachait pas son étonnement d'avoir reçu la visite de M. Callet alors que, confidentiellement, M. Poubelle le conviait à une entrevue pour mercredi.

» Les bruits les plus divers circulaient. Une partie de l'après-midi s'est passée à attendre une nouvelle visite de M. Callet qui, disait-on, devait requérir l'intervention du commissaire de police.

» La foule n'a pas quitté les abords de Saint-Nicolas. Elle espérait une expulsion manu militari, un renouvellement des scènes des décrets, mais rien de semblable ne s'est produit.

» A l'intérieur de l'église, les curieux se livraient à des manifestations regrettables. Des gamins, encouragés par les rires de leurs voisins, se lavaient les mains dans l'eau bénite. D'autres s'y plongeaient la tête. Un bénitier de marbre situé près de la porte ouvrant sur la rue Cunin-Gridaine, ne contenaît plus, à deux heures et demie, qu'un peu d'eau salie par l'usage qu'on venait d'en faire.

» M. Barast, huissier, avait été requis par le curé de Saint-Nicolas pour prendre acte des décisions qui seraient notifiées au nom du préfet de la Seine et pour leur opposer au besoin une protestation. »

li Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ine

SOM

L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALEVY don't spenie cependant n'est que de 3 de

A. Terrion refuse XIs responsability A. Cast le 10 août, le jour qui doit ramener Jean à Longueval.

Bellina se réveille de très-bonne heure, se lève, tout tout de suite à la fenêtre. Un grand soleil Perce et déjà dissipe les vapeurs du matin. Le ciel, reille au soir, était menaçant, chargé de nuages, a peu dormi, et, toute la nuit, elle se disait:

Ponrvu qu'il ne pleuve pas demain matin! liva faire un temps admirable. Bettina est un auparstitieuse. Cela lui donne bon espoir et boa courage. La journée commence bien, elle faits bien. materiation & anyo aquiet al

M. Scott est revenu depuis quelques jours. Betl'atlendait sur le quai, au Havre, à l'arrivée da paquebet, avec Suzie et les enfants.

On a est embrassé tendrement, à plusieurs laprises. Pais Richard, s'adressant à sa belle-sœur: - Eb bien ! dit-il en riant, à quand le mariage ? - Quel mariage?

- Avec M. Jean Reynaud.

- Ah! ma sœur vous a écrit?

- Suzie? Aucunement... Suzie ne m'a pas dit un mot ... C'est vous, Bettina, qui m'avez écrit. Dans toutes vos lettres, depuis deux mois, il n'est question que de ce jeune officier.

- Dans toutes mes lettres ?

- Oui, oui... et vous m'écriviez plus souvent et plus longuement qu'à l'ordinaire. Je ne m'en plains pas; mais enfin, je vous demande quand vous me présenterez mon beau-frère ?

Il plaisante en parlant ainsi, mais Bettina lui répond : 00 ; and and sup auman a-falla

- Bientôt, j'espère.

M. Scott apprend que l'affaire est sérieuse. Au retour, en wagon, Bettina redemande ses lettres à Richard. Elle les relit. C'est de lui, en effet, qu'à chaque page il est question dans ces lettres! Elle retrouve là, racontée dans ses moindres détails, la première rencontre. Voici le portrait de Jean dans le jardin du presbytère, avec son chapeau de paille et son saladier de falence ... et puis encore monsieur Jean, toujours monsieur Jean! Elle découvre qu'elle l'aime depuis beaucoup plus longtemps qu'elle ne le pensait.

Donc c'est le 10 août. Le déjeuner vient de finir au château. Harry et Bella sont impatients, Ils savent que le régiment doit, entre une heure et deux, traverser le village. On leur a promis de les

mener voir passer les soldats, et pour eux, aussi bien que pour Bettina, le retour du 9º d'artillerie est un grand événement.

- Tante Betty, dit Bella, tante Betty, viens avec nous.

- Oui, viens, dit Harry, viens; nous verrons notre ami Jean sur son grand cheval gris.

Bettina résiste, refuse, et cependant quelle tentation! Mais non, elle n'ira pas, elle ne reverra Jean que le soir, pour cette explication décisive à laquelle, depuis vingt jours, elle se prépare.

Les enfants partent avec leurs gouvernantes. Bettina, Suzie et Richard vont s'asseoir dans le parc, tout près du château, et, dès qu'ils sont installés:

- Suzie, dit Bettina, je vais aujourd'hui vous rappeler votre promesse. Vous vous souvenez de ce qui s'est passé entre nous, le soir de son départ. Il a été convenu que si, le jour de son retour, je vous disais : « Suzie, je suis sûre de l'aimer! » il a été convenu que vous me permettriez de m'adresser à lui franchement et de lui demander s'il voulait de moi pour femme.

- Oui, je vous l'ai promis. Mais êtes-vous bien sûre?...

- Absolument sûre. Je vous préviens donc que j'ai l'intention de l'amener... tenez, ici même, ajouta-t-elle en riant, sur ce banc... et de lui tenir à peu près le langage que vous avez tenu autrefois à Richard... Cela vous a réussi, Suzie... vous êtes parfaitement heureuse. Et moi aussi, je veux l'être! Richard, Suzie vous a parlé de M. Reynaud.

- Oui, et elle m'a dit que d'aucun hemme elle ne pensait plus de bien, mais...

- Mais elle vous a dit aussi que c'était peutêtre pour moi un mariage un peu tranquille, un peu bourgeois... Oh! méchante sœur! Groiriezvous, Richard, que je ne puis lui ôter cette crainte de la tête. Elle ne comprend pas que je veux, avant tout, aimer et être aimée. Croiriez-vous, Richard, qu'elle m'a tendu, la semaine dernière, un piège horrible! Vous savez, il y a, de par le monde, un prince Romanelli?

- Oui, vous auriez pu être princesse.

- Cela n'aurait pas rencontré, je crois, d'immenses disficultés... Eh bien! un jour, j'avais eu l'imprudence de dire à Suzie que le prince Romanelli, à la rigueur, me paraissait acceptable. Imaginez-vous ce qu'elle a fait ? Les Turner élaieut à Trouville. Suzie a tramé un petit complat... On m'a fait déjeuner avec le prince... mais le résultat a été désastreux... Acceptable!... Les deux heures que j'ai passées avec lui, je les ai passées à me demander comment j'avais jamais pu dire une telle parole... Non, Richard, non, Suzie, je ne veux être ni princesse, ni comtesse, ni marquise. Je veux être Mme Jean Reynaud... si M. Jean Reynaud le veut bien... et cela n'est pas certain.

Les opérations de notre flotte ont été, à Kelung, plus rapides qu'on ne l'espérait. Une dépêche de l'amiral Courbel au ministre de la marine nous annonce que la ville est aujourd'hui en son pouvoir, que les ouvrages qui la défendent au sud-est ont été occupés par les compagnies de débarquement du Bayard, du Duguay-Trouin et du Château-Renaud, sous la direction du lieutenant de vaisseau Gourdon.

Les batteries de Tamsui ont été également démontées par l'amiral Lespès, qui s'occupe maintenant de détruire le barrage de jonques et de torpilles accumulées par les Chinois pour défendre le port. Cette opération terminée, il n'aura plus qu'à en pren-

dre possession.

Toutefois, avant d'aller plus loin, l'amiral Courbet considère comme indispensable de se fortifier dans les deux positions conquises, de façon à pouvoir les défendre avec peu de monde. Il disposera ainsi de la majeure partie de ses forces pour tenir la campagne, et chasser l'ennemi du nord de l'île.

Reste à savoir si, ce gage entre nos mains, le gouvernement chinois se montrera plus disposé à conclure. Une dépêche de source anglaise annonce que M. Frandin, premier interprète de la légation française à Pékin, a eu, avec Li-Hung-Chang, une entrevue dans laquelle celui-ci, tout en criliquant vivement la conduite de la France, aurait donné à penser qu'il désirait une solution pacifique.

Mais il n'y a là qu'un bruit; et ce sont des certitudes qu'il nous faut, pour mettre un terme à une situation qui, d'un jour à l'autre, pourrait se compliquer de graves

incidents.

REVUE FINANCIÈRE.

Une fois la liquidation de fin de mois terminée, le marché s'est tassé, les réalisations sont venues, mais la résistance est grande, il ne peut subvenir en ce moment d'événements politiques qui puissent et soient de nature à ébranler les cours : le 3 6/0 à 78.30, l'amortissable à 78.70, le 4 1/2 à 109 fr.

Le 5 0/0 italien a naturellement suivi les fluctuations de nos rentes, il ne marchera sérieusement vers le pair que lorsque les conventions avec l'Etat seront votées. Nous le laissons pour le moment à

La Banque de France fait 5,015 à terme et 5,040 au comptant, l'écart est grand entre les cours des deux marchés. Les bénéfices nets pour le 2º semestre jusqu'au 2 octobre s'élèvent à 5,170,000 fr., en diminuion de 1,535,000 fr. sur ceux de la pé-

riode correspondante de 1883. Le Crédit Foncier est la valeur la mieux tenue du marché; malgré les réalisations, on la recherche à 1,325 fr. Dans sa séance hebdomadaire de mer-credi dernier, le conseil d'administration a autorisé pour 2,450,000 fr. en prêts fonciers et 209,000 francs en prêts communaux. C'est le 14 octobre que s'ouvre aux guichets du Crédit Foncier et de différentes Sociétés de crédit, la souscription à 600,000 obligations communales 3 0/6 à lots remboursables à 500 fr. par voie de tirages dans un délai de 56 ans. Ces obligations donnent droit chaque année aux échéances des 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre et 5 décembre, aux changes de 53 titres remboursables par 1,000, 5,000, 25,000 ou 100,000 fr. de lots pour chacun de ces tirages. Elles sont émises au prix de

435 fr., payables: 20 fr. en souscrivant, 15 fr. à

Le régiment entrait dans le village et brusque-

ment une fanfare éclata, martiale et joyeuse, à

travers l'espace. Tous les trois restèrent silencieux.

C'était le régiment, c'était Jean qui passait... La

sonorité diminua, s'éteignit, et Bettina reprenant :

- Non, cela n'est pas certain. Il m'aime cepen-

dant, et beaucoup, mais sans trop savoir ce que je

suis. Je pense que je mérite d'être aimée autrement,

je pense que je ne lui causerais pas une semblable

frayeur s'il me connaissait mieux, et c'est pour cela

que je vous demande la permission de lui parler

- Nous vous l'accordons, répondit Richard,

nous vous l'accordens tous les deux... Nous savons

que vous ne ferez jamais rien, Bettina, que de noble

Les enfants reviennent en courant, lis ont vu

- Seulement, ajouta Bella, il a pas été gentil, il

- Si, il a voulu, répond Harry, car il a fait

- Enfin, il s'est pas arrêté, et c'est si amusant

de causer avec un militaire, surtout quand il est à

s'est pas arrêté pour nous parler... il s'arrête ordi-

d'abord un mouvement comme ça... et puis il a

Jean ; il était tout blanc de poussière; il leur a dit

ce soir, librement, à cœur ouvert.

- J'essayerai, tout au moins.

nairement, et ce matin il a pas voulu.

plus voulu, il est reparti.

et de généreux.

bonjour.

cheval!

la répartition et le surplus en versements échelonnés jusqu'au 14 octobre 1887. Ces Obligations donnent un intérêt de 15 fr. payable semestrielle-ment: 7.50 au 1er mars et 7.50 au 1er septembre de chaque année. Les obligations similaires sont cotées en Bourse 450 fr.

On ne sait pas encere pour quel motif la Banque

de Paris descend à 730 fr. La Banque d'Escompte se traite à 518.75. Par suite de l'absorption de la Banque Française et Italienne, la Banque d'Escompte se trouve constituée au capital de 65 millions représentés par 1,020 actions entièrement libérées et 128,980 actions libérées de 250 fr., toutes au porteur. Cette nouvelle situation va permettre à la Banque d'Escompte de mettre en marche différentes affaires qu'elle a en porteseuille.

La Société Générale se tient à 460 fr., il a été souscrit par la clientèle de cette société 80,705 obligations Panama par 15,637 souscripteurs. Voilà un résultat magnifique. Le succès qu'obtiendra la Société Générale avec l'émission des obligations Ouest-Algérien 3 0/0, qui a lieu le 7 courant, est

des aujourd'hui assuré.

Les obligations 3 0/0 anciennes de l'Ouest-Algérien figurent à la cote avec la mention de garantie de l'Etat, conformément aux lois de concession. Elles sont cotées depuis longtemps au cours de

Les obligations nouvelles doivent logiquement atteindre le cours de leurs aînées puisqu'elles jouissent des mêmes avantages d'intérêt et d'amor-

La Compagnie Transatlantique fait mettre dans certain journal à sa dévotion que ses actions ne sont pas à leur juste valeur à 477, et qu'elles devraient atteindre le cours de l'action Messageries qui cole 142 fr. de plus. A qui compte-t-on faire croire semblable chose? Il faut avoir une certaine dose d'assurance pour comparer les Transatlantiques aux Messageries, qui sont le premier établissement maritime de France. La vérité est que le public, moins naîf qu'on le croit, se détourne de cette valeur qui ne lui présente pas assez de garanties. Et l'action Transatlantique à 480, comme l'obligation à 472, restent sans acheleur.

Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer se sont bien lenues pendant loute la semaine : le Nord à 1,645, le Lyon à 1,232.50, l'Orléans à 1,327.50, le Midi à 1,150, l'Est à 785, l'Ouest à

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Conseil Municipal de Saumur.

Séance du 3 octobre 1884.

La réunion est présidée par M. Combier, maire, assisté de MM. Poitou et Vinson-

En raison de l'importance des questions qui doivent être traitées, les conseillers se sont rendus en nombre.

Sont présents: MM. Liénard, Coutard, Hubert, Cholet, Terrien, Delamarre, Piéron, Renou, Doussain, Rolland, Ploquin, Luard, Langlois, Rivain, Milon, Peton.

Sur le proposition de M. Combier, M. Pelon, nommé secrétaire à la dernière séance, est maintenu dans ces fonctions. Il prend place au bureau et donne lecture de son procès-verbal.

OBSERVATIONS AU PROCÈS-VERBAL.

M. Terrien demande la parole; il insiste tout particulierement pour que le procesverbal constate d'une façon positive l'erreur qui a été reconnue dans le niveau donné

- C'est pas ca seulement, c'est que nous l'aimens bien, M. Jean. Si tu savais, papa, commeil est bon, comme il sait bien jouer avec nous!

- Et comme il fait des beaux dessins!... Harry, tu te rappelles pas, ce grand polichinelle qu'était si drôle avec son bâton?...

- Et le chat, y avait aussi le chat, comme à Guignol.

Les deux enfants s'éloignent en parlant de leur ami Jean.

- Décidément, dit M. Scott, tout le monde l'aime dans la maison.

- Et vous ferez comme tout le monde, quand vous le connaîtrez, répond Bettina. Le régiment a pris le trot sur la grande route, au

sortir du village... Voici la terrasse où Bettina se trouvait l'autre matin... Jean se dit:

- Si elle était là!

Il le redoute et l'espère en même temps... Il lève la tête, il regarde... Elle n'y est pas!

Il ne l'a pas revue! Il ne la reverra pas... de longtemps, au moins. Il va partir ce soir même, à six heures, pour Paris. Un des directeurs du ministère de la guerre s'intéresse à lui. Il va tâcher de se faire envoyer dans un autre régiment.

s pen gras le laure po cons sont tent nestelo

LUDOVIC HALÉVY.

par l'architecte de Paris entre la place des Récollets et le bas de l'église de Nantilly.

M. Contard rappelle que cette erreur a été bien établie au vu et su de M. Vinsonneau lui-même.

M. Peton se met à la disposition de M. Terrien pour insérer au procès-verbal toute rectification et confirmation que le réclamant voudra rédiger.

M. Terrien a des raisons particulières pour insister ainsi. Il a eu, au moment de l'enquête sur les lieux, une altercation assez vive avec l'architecte qui lui a donné un démenti public, et il veut que l'erreur commise par M. Triboulet et reconnue par tous soit consignée au procès-verbal.

Il maintient ce qu'il a dit précédemment: que cet homme, qui s'est trompé de 3 mètres à 3 mètres 25 entre le niveau de l'église de Nantilly et de la place des Récollets, peut bien se tromper encore.

Sous la réserve de ces observations, dont il sera tenu compte, le procès-verbal de la séance du 26 septembre est adopté.

EXPROPRIATION BOURNILLET.

Le Maire expose que pour le percement. de la rue Gambetta, dont l'utilité a été reconnue, il a fallu songer à acquérir une parcelle du terrain de M. Bournillet. L'administration a fait des propositions à ce propriétaire. Mais les prétentions de ce dernier pour la parcelle représentaient la valeur totale de son immeuble. De là le projet d'acquérir l'immeuble entier et d'établir sur cet emplacement l'école communale laïque de filles de la rue Cendrière, dont le beil prend fin à la Saint-Jean 1885.

Une enquête a été ouverte, et M. Hermé, Edouard, conducteur des ponts et chaussées, a été nommé commissaire-enquêteur.

Dans sa protestation, M. Bournillet apprend qu'une monstrueuse erreur d'alignement a été commise, laquelle modifie enlièrement la situation. Il critique le choix fait de son emplacement pour une maison d'école. C'est un véritable gaspillage des deniers communaux, parce que l'école en cet endroit est impraticable.

La demande de 30,000 fr. faite par M. Bournillet paraît acceptée par le commissaire-enquêteur, pour la totalité, et si l'emplacement est insuffisant, la Ville aura du terrain tout à côté qui pourra être annexé sans être préjudiciable à ses intérêts.

M. Coutard demande quel sera le devis de la construction à faire sur ce terrain.

M. le Maire répond qu'il est impossible de faire un devis, ne pouvant pas pénétrer chez M. Bournillet.

M. Renou voudrait qu'on passat outre. L'école est nécessaire. Marchons donc!

M. Coutard ne conteste pas la nécessité, mais il trouve qu'il est fâcheux pour la Ville de marcher encore sans être fixée.

M. le Maire se tourne et se retourne sur son siège: toutes ces interruptions ont le don de l'agacer; mais il n'est pas à bout.

M. Liénard trouve cet emplacement bien éloigné du centre de la ville.

M. le Maire, d'un ton très-calme : « Pro-

curez-nous-en un autre ». M. Renou s'exclame. Il proteste, lève les épaules, s'agite. Il lui tarde de voir voter

Mais M. Liénard revient à la charge. S'il y a tant de difficultés avec M. Bournillet,

pourquoi ne pas voir ailleurs? Il parle du pâté de maisons, appartenant aux héritiers Rousseau, silué entre la rue Saint-Nicolas et la rue Daillé. Cette agglomération porte le nom de Palais-Royal, ce qui entraîne l'idée d'un nombre assez considérable de locataires. Si la Ville étudiait cet emplacement, en démolissant elle assainirait un quartier, donnerait un débou-

ché à la rue Daillé et aurait une surface de 650 mètres pour l'école. Or, la maison Bournillet ne donne que 500 mètres; celui-ci est donc plus satisfaisant.

Cela pareit assez logique. La situation, en

outre, est bien plus centrale.

M. Combier ne nie point les avantages de la découverte de M. Liénard: assainissement d'un quartier, foyer d'infection, signalé par la commission d'hygiène, supprimé, point plus central, etc., etc.; mais ce plan ne dispense pas de percer la rue Gambetta, de devoir traiter avec M. Bournillet, dont les exigences sont excessives; enfin, pour cette étude de la proposition Liénard et pour traiter avec locateires et propriétaires, il faut des délais. Pois restera à bâtir; or le temps s'avance, la Saint-Jean 4885 est trop près.

Bref, pour en finir, sans prendre haleine, M. le Maire met aux voix la proposition d'ex-

propriation de la propriété totale de M. Bour.

Une fois, deux fois, trois fois, personne ne dit rien? Adjugé! — M. Bournillet sera

M. Combier a la satisfaction d'une victoire gagnée.

roctron as 000 jusqu'i es pré fr. enviran à Le C

M. des

REBUX

de la F

e ce

diteot

par un

perpet d, d'o

qu'aux Des

n'en a

ce pla

demail M.

absolt

et ren'

March Un Regni ches (

chem

Im. C

mais M. R

que M.

ga'u M

mare

pas U

dive

ACCÈS DU COLLÈGE DE PILLES.

Cette seconde affaire est encore plus épineuse que la première. Une enquête a été provoquée par M. Terrien qui ne comprenait pas, en homme pratique, que des gens sensés se livrassent à des travaux de déblaiement sans études préalables, alors que les architectes, après études, étaient sujets à erreurs, ainsi qu'il a été constaté au début de la séance.

M. Hermé est encore le commissaire-enquêteur.

M. le Maire lit le dire de M. Georges Terrien, qui dépose une protestation comme électeur, comme ancien président du comilé républicain et comme défenseur de l'administration contre les « réactionnaires » [sic]. A ces divers titres, il se croit le droit de dire cette administration que le travail projeté rue des Moulins rendra cette voie impraticable. Ce n'est pas une amélioration, c'est une détérioration complète. - Comment! un édifice de cette importance est construit, et les architectes tournent autour pour savoir par où entrer! C'est triste et grotesque.

M. Georges Terrien, « ex-président du comité républicain », doit toute la vérité à ses concitoyens et reprochera au Conseil moni-cipal de Saumur de voter, comme tant d'autres assemblées délibérantes, les dépenses à la légère, sans se rendre comple de leur im-

portance.

Oh l oh l sur plusieurs sièges. Dans ce collège, il y a des fautes sur toutes les lignes; nos descendants auront le droil de dire : « Nos pères étaient fous. » Murmures et exclamations.)

Heureusement que M. Lorrain-Bouche. reau, dans sa déposition, a calmé les ners de tous, en remerciant le Conseil de faire une voie d'accès par les Moulins, déshérités depuis si longtemps.

Nous craignons que M. Lorrain ne se soit trop pressé. Les habitants de ce canton ne tiennent pas encore cette avenue améliorée

tant désirée.

M. le Maire se livre à une lecture rapide de tous les rapports. La Commission de la voirie a charge M. Ardouin, architectevoyer, de faire une étude, et a conflé à M. Hermé le soin de vérifier. M. Ardouin a présenté un projet avec 8 centimètres de pente par mètre. M. Hermé a contrôlé et a reconnu que la pente de 8 centimètres est exacte. Il ne dit pas qu'on montera ou non; il a vérifié M. Ardouin, c'était sa seule mission; il a soin de rappeler que l'administration des ponts et chaussées ne tolère pas au-dessus de 5 centimètres et qu'elle ramène à celle pente, autant que possible, toutes les anciennes routes qui excèdent ce chiffre.

M. Terrien demande la parole. Il sollicite le Conseil de bien remarquer la responsabilité qu'il assume. — Quoi, dit-il, la pente proposée est 8 centimètres, le commissaire enquêleur vous informe que la cole maximum des ponts et chaussées est 5 centimètres, et vous accepteriez un écart de 3 centimètres ! Ne devons-nous pas craindre pour les enfants qui nous sont confiés? Sur cette pente, le lourd véhicule qui les descendra ne sera relenu que par une tige de fer grosse comme le pouce; et si elle vient à se rompre, qu'en adviendra-t-il? Il cite deus accidents récents sur la place de la Bilange, dont la pente cependant n'est que de 3 centimètres.

M. Terrien refuse la responsabilité d'une telle décision qui peut compromettre la vie des enfants.

Cette rampe sera prolongée jusqu'à la rencontre de la rue des Basses-Perrières dans le rue du Petit-Mail, laquelle a aujourd'hui 5 centimètre de rampe et on aura 8.

M. Terrien ne votera pas pour le proje avec 8 centimètres de pente et s'opposera à ce que l'omnibus du collège de filles gravisse celte rampe.

M. le Maire met aux voix les conclusions du rapport. La majorité lui reste favorable. La rampe avec 8 centimètres per mêtre

est encore enlevée. Il passe vite à une de mande de 14,450 fr. pour l'exécution des travaux de déblai de ce chemin. Le mètre cube reviendra à 1 fr. 25 ou 1 fr. 50 au lieu de 2 fr. portés eu devis.

Cette somme de 14,150 fr. sera prise sur les bonis de l'exercice 4884. Les recelles de

les recettes de l'année 15.000 ir. les recettes de l'année dernière siqu'à pareille époque, et ce boni, suivant prévisions du Maire, s'élèvera à 40,000 prevision à la fin de l'année. Il n'y a donc

nen à craindre. Le Conseil, sans souci des réflexions de Georges Terrien, [vote, cette fois encore, Il bale, a comme tant d'assemblées déliprapies », le crédit demandé par le maire.

M. Terrien demande la parole pour obteit des explications relativement à de nouresux terrassements qui s'exécutent du côté place des Récollets et qui transforment de ce côlé l'accès du collège de filles.

pans le plan primitif, présenté par l'arpilede M. Triboulet, adopté par le Conseil punicipal et l'autorité académique, on arrimil, au midi, aux bâtiments du collège, al une double rampe, en forme de 8, acessible aux voitures, et une belle avenue perpendiculaire à la façade principale. Celle-d'one pente plus rapide, ne devait servir

qu'aux piétons. Des travaux sont commencés, le Conseil nen a pas été saisi, et ils doivent modifier ceplan primitif.

Pourquoi? quel est le nouveau projet?

demande M. Terrien. M. le Maire est tout étonné; il n'en savait absolument rien : il se déclare incompétent elrenvoie la demande à M. Cholet, conseiller

municipal, entrepreneur des travaux. M. Cholet dit qu'on substituera quinze parches d'un mètre de large à cette rampe. Une discussion s'engage: un certain M. Regnier, qui fait autorité, repousse les mar-

ches dans les établissements scolaires. M. Renou: C'est un accès pour l'œil, un chemin sans être un chemin.

M. Terrien: Un chemin pour ne pas monter. Ces marches sont un danger...

M. Cholet : Pour vous!

M. Terrien: Pour tout le monde. Les marches intérieures sont très-admissibles, mais elles sont rejetées à l'extérieur par M. Regnier qui est bien aussi compétent que M. Triboulet.

M. Renou: Ce seront des marches pour faire tomber.

M. Terrien : Cette plaisanterie est déplacés et d'un mauvais goût. Je ne parle jamais ici que sérieusement et je la repousse. M. Renou : Je n'accepte pas vos lecons.

M. Cholet dit que le plan incliné subsislara pour une parlie, et qu'il n'y aura qu'une quinzaine de marches.

M. Piéron cite plusieurs édifices ayant des merches, la Bourse, à Paris, et il ne sache pas qu'il y ait des accidents.

Une voix: Que chantez-vous là? M. le Maire a hâte de clore la séance; il A déclare levée.

Cependant l'ordre du jour portait que diters autres affaires seraient soumises au

Cosera pour une autre fois.

éri-

abi-

ente

de 3

adre

fer

deus

cen-

'une

BIY B

2 18

ières

jour.

roje

VISSE

oble.

da-

elte

lieu

s de

lous les conseillers, le maire en tête, se Précipitent sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour voir l'éclipse de lune.

Le changement apporté à l'accès du colege de filles, du côté de la place des Récolels, a pique notre curiosité, et à force dinterroger les uns et les autres sur le motif de ce mouvement de terre, nous avons cru comprendre que M. Triboulet, ne voulant Pas rester sous le coup d'une grossière erreur de nivellement, avait provoqué le conseil judiciaire des architectes de Paris, lequel devait se transporter à Saumur, pour le blanchir, et afin d'avoir toute chance de triompher plus amplement, il disposait des marches et modifiait ainsi l'aspect du

Nous livrons ces suppositions telles qu'on nous les a données, laissant au temps de nous apprendre si le conseil des architectes liendra à Saumur, et à M. Triboulet le soin de dire au Conseil municipal et au public Pourquoi il a modifié une disposition qui avait été adoptée dès le début et qu'il a transformée sans en donner avis à per-

VILLE DE SAUMUR.

AVIS.

1º Les hommes de la classe de 1875 sans erception,

2º Les hommes de la classe de 1879, à l'exception de ceux de la première portion, aquels ont quitté le service actif porteurs de leur livret en règle,

Sont prévenus qu'il devront déposer leur livret individuel à la Mairie de leur domicile ou de leur résidence à partir du dimanche 16 novembre jusqu'au dimanche 30 novem-

Il est rappelé aux hommes ayant contracté l'engagement conditionnel d'un an dans le courant de l'année 1880 qu'ils font partie de la classe de 1879.

Les hommes qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles de punitions disciplinaires.

AVIS MORTUAIRE

Le Colonel GUÉRIN, ancien instructeur à l'Ecole de Cavalerie, est décédé à Paris le 5 octobre.

Sa sépulture aura lieu, à Saumur, demain mercredi 8 octobre, et la levée du corps sera faite par le clergé à 10 heures précises du matin, gare d'Orléans.

LA SITUATION FINANCIÈRE DES COMMUNES

On lit dans l'Espérance du Peuple :

dépasse 51 centimes.

a Le gouvernement vient de publier, sur la situation financière des communes de France, un document plein de renseignements instructifs.

» De ce document, en effet, il résulte que, pour l'ensemble des communes, la moyenne des centimes additionnels perçus par elles

» Comme, à leur tour, les départements touchent en moyenne 57 centimes additionnels au principal des contributions directes, ce principal se trouve plus que doublé par les charges extraordinaires annuelles dont il est grevé.

B En d'autres termes, un particulier qui, à s'en tenir aux impôts anciennement établis, eut du payer 100 fr. de contributions, verra, du fait des centimes communaux et départementaux, sa cote portée à 208 francs.

» Voilà ce que lui vaut le gaspillage incessant des deniers publics, depuis que la France possède la vraie République, c'est-àdire la ruine publique. »

> CONSEIL DE GUERRE DU 9° CORPS. Séance du 2 octobre.

Le 27 juillet dernier, Lambert, soldat au 2º régiment de pontonniers, quittait ses camerades et ses chefs. Il était environ huit heures du matin, et notre homme, qui était en tenue de manœuvre, comptait s'absenter un mois et demi. Au bout de ce temps, l'accusé, trouvant la vie trop monotone, alla se présenter à la gendarmerie de Montreuil-Bellay, le 3 septembre dernier. Là, il donna comme motifs de sa désertion les misères qu'on lui faisait subir dans sa compagnie; et puis, il n'avait plus la tête à lui à cause d'one fièvre typhoïde dont il lui restait encore quelque chose.

L'accusé, du reste, a un casier judiciaire assez bien fourni : cent quarante-trois jours de punition, trois ebsences illégales, une condamnation à 5 fr. d'amende pour bris

Lambert est condamné à trois ans de prison.

Tours.

Le prix du pain. — On nous apprend une bonne nouvelle, que nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs, dit le Journal d'Indre et-Loire: certains boulangers de notre ville vendront désormais le pain de première qualité 30 centimes le kilog. de l'Elat (Service dennis le 49 Mai 4884

Un de nos lecteurs nous demande jusqu'à concurrence de quelle somme la monnaie de billon doit être reçue par les négociants et notamment par les marchands de tabac.

L'art. 2 de la loi du 48 août 4840, toujours en vigueur, croyons-nous, est ainsi conçu:

- « Les monnaies de cuivre et de billon, de » febrication française, ne pourront être
- » employées dans les paiements, si ce n'est » de gré à gré, que pour l'appoint de la pièce » de 5 francs. »

KOULAO-THOU - le potage des rois de l'Extrême-Orient, importé depuis peu de nos nouvelles colonies — se vend, à L'ÉPICERIE CENTRALE, 90 centimes la boîte de 18 potages.

Grand-Théâtre d'Angers.

Mardi 7 octobre.

La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, musique de M. Audran.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

LES VINS SALES.

Un procès assez curieux, qui a trait à la pratique qu'ont certains vignerons de saler leurs vins, vient de se dérouler devant le tribunal de commerce de Narbonne. Voici

Un sieur P... avait vendu à un acquéreur 300 hectolitres de vins de sa récolte non plâtrée. A la réception de la marchandise, l'acheteur s'est aperçu que le vin n'était pas plâtré, mais qu'il avait été salé; aussi, considérant que le produit n'était plus naturel, le preneur s'est-il empressé de demander la résiliation du marché. Deux questions se posaient à l'esprit des juges : y avait-il falsification et la vente devait-elle être résiliée?

Trois chimistes délégués pour examiner la question de falsification se sont prononcés de la même façon contre toute idée de fraude; mais l'un d'eux, M. Jeanjean, professeur de chimie à la Faculté de Montpellier, a déclaré, dans son rapport au tribunal, que sans être nuisible à la santé, un vin qui contient plus de 0 gr. 3 de chlorure de sodium ne peut être considéré comme naturel. L'acheteur ayant eu la prétention de se faire livrer un vin pur, il n'y avait plus en l'espèce qu'à réaliser le contrat. Le tribunal a donc annulé la vente et condamné le vendeur à trois cents francs de dommages-intérêts, plus les dépens.

Les viticulteurs qui salent leur vin prétendent que le sel est un antiseptique, qu'il clarifie, qu'il conserve et qu'il améliore. Le Moniteur vinicole déclare être très-éloigné de cet avis. Pour qu'il puisse produire l'effet désiré sur la masse de la vendange, il faut, dit-il, que le le sel soit employé en grande quantité; dans ces conditions, il n'y a certeinement pas bonification; au contraire, le vin aussi salé est désagréable au palais, et la couleur qui, au début, peut être arrivée, ne tarde pas à s'êteindre peu à peu.

BEBLIOGRAPHIE

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur.) Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, el son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crèdit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de possèder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le general de cette maison. complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Le Mardi 14 Octobre 1884 SOUSCRIPTION

600,000 OBLIGATIONS COMMUNALES DE 500 3 0/0

AVEC LOTS

Remboursables en 56 ans au plus tard PRIX D'ÉMISSION: 435 FR. Payables: 20 fr. en souscrivant le 14 octobre

1884

15 - à la délivrance des titres, du 15 au 30 novembre.

50 - du 15 au 28 février 1885. 50 - du 15 au 30 sout 1885. 50 — du 15 au 28 février 1886. 75 — du 15 au 30 août 1886.

75 - du 15 au 28 février 1887. 100 - du 6 au 14 août 1887.

Total 435 fr. sans faculté d'anticipation. LOTS:

1,200,000 francs par an. 6 tirages: les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. A chaque tirage : 1 obligation remboursable par 100,000 fr. 25.000 fr. remboursables par 30.000 fr.

par 1,000 francs, soit.... 45.000 fr. 53 lots par tirage pour..... 200.000 fr.

Les libérations anticipées ne sont pas admi actuellement; la Société se réserve de les auto

ser ultérieurement, suivant ses besoins. Les versements successifs sur les obligations seront reçus au Grédit Foncier de France, chez les Trésoriers généraux et chez les Roceveurs parti-culiers des finances. Les intérêts sont payables au Crédit Foncier de France; chez les Tréseriers généraux et les Receveurs des finances.

La répartition sera faite du 15 au 30 novembre

La souscription sera ouverte le mardi 14 octobre. A PARIS :

Au Crédit Foncier de France, rue des Capucines, Au Comptoir d'Escompte de Paris, rue Bergère, 14;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'An-

A la Société Générale, rue de Provence, 54, et

dans ses bureaux de quartier; Au Crédit Lyonnais, boulevard des Italians, 19, et dans ses bureaux de quartier; Crédit industriel et commercial, rue la la Vic-

toire, 72, et dans ses bureaux de quartier; A la Société des Dépôts et Comptes courants, place de l'Opéra, 2;

A la Banque d'Escompte de Paris, place Venta-Au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, 8, place Vendôme, à Paris; — et à Alger, Oran, Constantine et Bône;

A la Compagnie Foncière de France, rue Saint-Hoporé, 366.

DANS LES DÉPARTEMENTS:

Chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux; Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances; Chez MM. les Directeurs des Succursales du Crédit

Dans les Agences et Succursales des Sociétés cidessus indiquées.

A L'ETRANGER: Dans les Agences et Succursales des mêmes Socié-

La souscription sera close le même jour à 5 Charle de 31 - ANTHE AUXILIA continu

On peut souscrire dès à présent par correspondance, en envoyant sous pli recommande 20 francs par obligation demandée.

Toutefeis, les souscriptions par cerrespondance ne sont admises que pour 2 obligations et au-des-sus. Les souscriptions par liste ne sont pas admises.



«Lillebonne (Seine-Inférieure), «Lesuis très satisfait de vos Pliules Suisses; depuis que je m'en sers, je suis completement guéri d'un mal d'estomac dont je soutirais depuis longtemps. J'en at donné à un amu quima blen-remercié de let avoir fait obteuir, parce moyen, guérison des soutirais en envoyen, encore une boite à 1 it 50 et publiez ma lettre dans les journaux, si bon vous semble. «John Dupraxy.»

Pour avoir los véritables Pilules Suisses, qui sont seules chicates, it faut exiger sur la toite la creix blanche sur fond rouge, et sur labande le nem du faricant: A. Hertzog, Fire, 23, rue de Grammont, Faris, L'Almanach des l'illues Suisses pour 1885 vient de paraître, il est donne gratuitement dans les pharmacies.

Sur notre demande, M. Collas, directeur de l'administration de l'Epargne populaire, nous fait parvenir les conditions de sa Maison. (Voir aux

CREDIT HYPOTHECAIRE (23° ANNÉE)

PRETS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

LE RHUME le plus opiniatre est guéri rapidement et sans frais en avalant 2 capsules Guyot à chaque repas. Autrerois ces capsules étaient noires et désagréables à avaler; AUJOURD'HUI elles sont blanches et ressemblent à un bonbon; sur chaque capsule est imprimée la signature E. Guyot. Exiger sur l'étiquette la signature Guyot en trois couleurs et l'adresse, 19, rue Jacob, Paris. Les enfants et les personnes qui ne peuvent avaler ces capsures feront usage de la pâte Regnauld, la meilleure des pâtes pectorales, 1 fr. 50 la boîte; 0,75 c. la 1/2 boîte.

UNE LOI NATURELLE.

A la même époque où a lieu la chute des feuilles, on remarque une recrudescence de la chute des cheveux. Le printemps reverdira nos campagnes; malheureusement, il ne réparera pas pour l'homme « des ans l'irréparable autrage ». C'est à la Lotion régénératrice du Dr Saïdi qu'il faut demander de corriger la nature. Elle seule peut arrêter la chute des cheveux, enlever les pellicules et recouvrir d'une chevelurs épaisse les crânes dénudés.

On trouve cette eau merveilleuse, par flacons de 3 francs, à Saumur, parsumerie Pichard, 17, rue Nationale.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Par ordre de M. le juge-commissaire et en exécution des articles 536 et 537 du Code de commerce, la liquidation de la faillite du sieur E. Marais étant terminée, les créanciers composant l'union et dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont convoqués à se réunir, au Tribunal, salle des faillites, en personne ou par fondés de pouvoirs, le vendredi 17 octobre 1884, à 9 heures du matin, pour recevoir le compte que le syndic doit leur rendre, et donner leur avis sur l'excusabilité du failli, et toucher le dividende que pourra donner la

> Le Greffier du Tribunal, GAUTIER.

Etude de Me BRAC, notaire à Saumur.

A CEDER

DE SUITE

BEL ETABLISSEMENT

D'HORTICULTURE

à Saumur

50 mètres de serres — Eaux de la Loire Excellente clientèle.

S'adresser, à Saumur, au propriétaire M. Jouy-Laroze, et à Me Brac, (650)notaire.

Etude de Me ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 octobre 1884, à midi,

En la salle de la mairie de Chouzé, UNE

BELLE MAISON NEUVE

Servant d'HOTEL

Située en face la gare des marchandises de Port-Boulet (ligne de Tours à Nantes).

Vastes dépendances, pièce d'eau poissonneuse. Clientèle assurée. On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M'ANTHEAUME, notaire.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un

S'adresser à Mme veuve Nanceux.

Etude de M. CAILLEAU, notaire à Longué.

ADJUDICATION

Le jeudi 9 ocotbre 1884, à 1 heure après midi,

33 très-beaux Peupliers

103 BRAUX CUENES

Plantés sur la ferme de Chantenay, commune de Longué. S'adresser à Me CAILLEAU.

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53. Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

MANUFACTURE

PIANOS et HARMONIUMS

ÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris. 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmo-niums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison Lépicier, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Augers. Envoi franco. - Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

GEDER Un Fonds de Commerce

D'ÉPCIERIE, MERCERIE, ETC.. Situé aux Rosiers (Maine-et-Loire). S'adresser à M. Matifas, qui l'exploite actuellement.

Position facile AVIS IMPORTANT et assurée aux appointements fixes de 200 francs par mois à toute personne sérieuse. S'adresser à Auguste Mly, à Aubais

Les personnes qui auraient affaire à la vicomtesse de CAQUERAY, sont priées d'écrire à M. Doucede, à la Salle, Montreuil-Bellay, ou à elle-même, Palais Milie-Christine, Nice. (733)

AWENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

TROIS CHEVAUX

De selle et d'Attelage, Avec garantie.

S'adresser chez M. RAIMRAULT, maréchal, 40, rue de la Fidélité.

CIDRE poiré, nouveau, pur jus, 230 lit., 30 fr. — Vin blanc nouveau, 45 fr.—Ćidre pomme, 22 fr. MAUGET, prop. à Nozay (Loire-Inf.).

CONTENTIEUX, RECOUVREMENTS

C. BONNIN

40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

ON DEMANDE une femme de chambre sachant coudre et re-

S'adresser au bureau du journal.

Réglisse Sanguinède GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes, Fatblesses d'Estomac et facilite la Digestion. 0f75 dans toutes Pharmacies.

GUERISON CERTAINE Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS. Psoriasis, Acné, etc.;

ULCÈRES VARIOUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il pro-luit une amélioration sensible. luit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND. MÉDECIN SPÉCIALISTE 1, rue St-Liesne, à MELON S.-et-H. CONSULTATIONS GRATUITES

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif, ANGERS MANAGEMENT

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUB

La Maison de l'Epargne populaire est la seule qui délivre : 1 Bon de 20 fr. contre un versement de K to

THE WAY DON	I fr.	Ir. et 1	9	A ACT SETTION OF	, it . Contito an	30	4
Date to plan	1 0	50 1	7	Tinamen'l al		20.30	-
Indian De Co	1 50	D 4	10	A STATE OF THE PARTY AND		40	1 1 1
Par	1 50	50 4	12	-1335 60 48	The second secon	50	1 -
The same of the sa	2 .		15	- endlos i		60	1 -
semaina	2 50		20	-55 S ah	Annual Control of	80	1 -
)	3 %	The second second	25	Tarrages of		100	1 -
inam's	3 50	110000000000000000000000000000000000000	30	THE PARTY OF THE P	muman.	120	1 -
jusqu'à parfait	4 »		35	-annual -atua	nyon reb	140	1 -
- merazindeda	4 50		40	THERVIET)	160	1 -
paiement.	4 50		45	_	IN HETHER	180	1 -
Pipping zues	5 »		50	imena a)*	200	1 -
CR. TANKS and St.	*** I I I	-	Barrio .				

Pour une somme supérieure à 200 fr., les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'Epargne populaire livre à l'abonnement, au même prix qu'au comptant, les Marchandises ci-après, savoir:

Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie, Glace, Meuble et Literie, Nouveauté, Toile, Draperie, Soierie, Confection pour hommes, dames et enfants, Chaussure, Chapellerie, Lingerie, Mode, Machine à coudre, Articles de Ménage, etc.

En un mot tout ce qui concerne le Ménage et la Toilette.

NOTA. — Les employés chargés de faire la recette chez les clients sont munis d'une autorisation spéciale du Directeur de la Maison.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomachique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Café Barterin est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, cuant la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il DETRUIT la constipation, stimule l'appétit, REND le sommeil aux per-sonnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la Migraine et les Névralgies. Le Capé BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygié-nique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MIL-LIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café Barlerin, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en aire 200 tasses; prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25. C'e

pris Qu Si

geule

teux

La

men

prier

guer Bisa

leme

folle

L'At

cour angl neer adju

LE COLLIER GALVANO-ÈLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des méla-dies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition untverselle de Paris, 1878, avec 2 me-dailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDBAND. épicier, rue d'Orléans.

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise el grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

Saumur, imprimerie P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 OCTOBRE 1884.

Valeurs au comptant Clôture précte cours.	Valeurs au comptant Clotur précte cours.	Valeurs au comptant Clotur Dernier cours.	Valeurs au comptant Clotur Dernier précét cours.
3 °/	Est	OBLIGATIONS.	Gaz parisien
1 4 1/2 % (nouveau) 108 95 108 90 4 9 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Nord	- 1865, 4 % 515 v 515	Nord
Société Générale	Canal de Suez	- 1876, 4 % 519 p 519 50	Paris-Lyon-Méditerranée
Crédit Foncier, act. 500 fr 1320 1 1315 » » » Crédit mobilier	SOUSCILIETION	Obligat. foncières 1879 3 %	rell judicia re des sentinates de Peris

GARES DE SAUMUR

Brion-s-Thouet

Montreuil-Bellay

Lernay .

9 16 Saumur (arrivée

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. matin (s'arrête à la Possonnière)

matin, omnibus-mixte. soir, express. omnibus. (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. heures 26 minutes du matin, direct-mixte. omnibus. express.

soir, omnibus-mixte. omnibus (s'ar. à Tours express-poste. Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Saumur. (départ) Montreuil-Bellay 6 53 Lernay 7 02 Brion-s.-Thougt 7 14 Thouars (arrivée)

Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884) SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY Mixte | Omn. | Omn.

matin. matin. matin. 7 24 9 n soir. soir. (départ) 6 05 7 50 1 15 3 45 rg . . . 6 15 7 32 rg . . 6 23 7 39 (arrivée) 6 39 7 52 Chacé-Varrains . Chacé-Varrains Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg 1 24 4 03 9 15 1 32 1 46 9 28 4 37

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS Mixte | Omni. | Omni | Mixte ! Mixte matin. matin soir soir. 7 24 1 10 7 55 2 2 2 11 2 19 3 45 4 50 7 50 8 41 8 51 Thouars (départ)

2 19

» »» 8 69

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR Omni. | Mixte matin . matin . soir.

5 40

5 58

6 07 6 49

Montreuil-Bellay . . (départ) 6 49 9 45 Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg. . . . 7 04 10 10 Chacé-Varrains 7 12 10 26 Saumur (arrivée) 7 23 10 39 MONT'REUIL - POITIERS venant d'Angers. Omn. | Omn. | Mixto soir. matin. soir. Monti :euil 7 1 55 2 51 3 4 3 54 4 24

Arçs,y. . Mir ebeau

Ner wille .

Loud un . 8 20

Politiers . 10 32

9 27 9 57

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers. soir. matin. soir. 12 50 5 50 8 35 Neuville Mirebeau. 7 50 8 42 Arcay . Loudun. 11 27

8 30 8 46

8 54 × × 9 06 11 39

11 10

86

soir.

5 04

5 20

5 28 5 40

1 52 2 08

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur,

a love little of Certifié par l'imprimeur, soussigné.

Montreui

ne en sallet scottiscoctiti

Omni. Mixte | Mixte matin . matin .

MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

8 58

1 07

1 19

1 52

4 20